



De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 23 juin 2021, à 13 h 45, via Teams.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (*sauf pour le point 3DG-1*)

Sont absents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

#### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2021-78**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en inversant les points 3DG) 1 et 3AT) 1.

Adoptée à l'unanimité

#### Avis à la CPTAQ - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la construction d'une ligne de transport d'énergie à Lévis (dossier 432137)

#### **Résolution n° E-2021-79**

- Informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable à la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour une partie des lots 1 963 880, 1 963 962, 1 962 938, 1 963 963 et 2 849 450 du cadastre du Québec (construction d'une ligne de transport d'énergie), puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur;
- Transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 23 juin 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Gestion de la performance

**Résolution n° E-2021-80**

- Informer la directrice générale du rendement jugé conforme à ses fonctions;
- Accorder à la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec une progression de 4 % dans l'échelle salariale appliquée à compter du 1er mai 2021.

Référence :                    Rapport décisionnel du 23 juin 2021  
Responsable :                Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2021-78 à E-2021-80, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE